

EXPLICATIF DOSSIER UNIQUE

⇒ Dorénavant, ce dossier concerne tous les membres de la famille (dans le foyer).

⇒ Ce dossier contient les inscriptions au restaurant scolaire, périscolaire, garderie du mercredi. Mais aussi au sport (dont les fiches seront distribuées en septembre), au Centre de Loisirs (ALSH) et au Pôle Ados (pré inscriptions pour le moment car les inscriptions se font environ 1 mois avant les vacances).

⇒ Chaque famille doit se munir de la **PAGE DE GARDE** pour remplir le ou les noms de la famille et prendre connaissance des pièces à fournir cochées dans le tableau.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

PAGE 1 :

⇒ Cette page doit être remplie et signée par les responsables légaux seulement.

PAGE 2 :

⇒ Cette page est à prendre s'il n'y a qu'1 enfant à inscrire

⇒ S'il y a 2 enfants à inscrire : prendre les PAGES 2 et 8

⇒ S'il y a 3 enfants à inscrire : prendre les PAGES 2, 8 et 10

⇒ S'il y a 4 enfants à inscrire : prendre les PAGES 2, 8, 10 et 12

"L'IDENTITÉ DE L'ENFANT" renseigne les informations pour tous les services où l'enfant concerné est inscrit.
Au verso (PAGES 3/9/11 et 13) : "LES CORRESPONDANTS" nommés sont attribués à l'enfant inscrit au recto.

PAGE 4 : "FRÉQUENTATION DES SERVICES" :

⇒ Cette page doit être remplie selon vos besoins en restauration scolaire, périscolaire et garderie du mercredi. Si les réservations ne sont pas régulières, vous devez remplir la grille de réservation qui vous servira mois par mois. Toutes les modalités d'inscriptions ainsi que les tarifs et horaires sont dans le livret d'accueil.

☞ Il faut remplir une fiche par enfant en notant son nom et son prénom en en-tête.

⇒ Si vous inscrivez 1 enfant à ses services : remplir 1 fiche.

⇒ Si vous inscrivez 2 enfants à ses services : remplir 2 fiches.

⇒ Si vous inscrivez 3 enfants à ses services : remplir 3 fiches.

⇒ Si vous inscrivez 4 enfants à ses services : remplir 4 fiches.

PAGE 5 :

↳ Les pré inscriptions à l'Accueil de loisirs (ALSH) et au Pôle Ados ne se font qu'à titre indicatif pour le moment. Cette fiche est à remplir pour connaître vos demandes mais les dates de réservations définitives vous seront communiquées via le « Mott'à Mots » ou sur le site de la ville (elles ont, généralement, lieu environ 1 mois avant les inscriptions).

PAGE 6 :

↳ Cette page vous sera distribuée en septembre lors des inscriptions au SPORT. Elles seront à remettre au Pôle Famille avec les pièces justificatives nécessaires pour compléter le dossier.

PAGE 7 :

↳ Le verso de la page 6 renseigne des tarifs et horaires des activités sportives proposées.

⇒ Ces dossiers uniques sont à disposition au Pôle Famille ou à télécharger sur le site de la ville et à remettre **avant le 13 juin** au Pôle Famille ou par mail à secretariat@ville-la-motte.com

Pour tout renseignement complémentaire, contactez notre service au :

04 94 50 44 58/56 ou par mail à secretariat@ville-la-motte.com

Le Pôle Famille est ouvert tous les matins de 8h30 à 12h30 et répond aussi à vos questions par téléphone de 13h30 à 16h30.